

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202203-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 26 du mois de septembre (26.09.2022) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 septembre 2022, s'est assemblé salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
M GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude
M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme LE CORRE Christiane

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
M. FERTE Denis (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°09/2022-03
OPEN DATA – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT
MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE ET SES MEMBRES OU ACTEURS
ASSOCIES

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/13 de la Région Occitanie engageant la démarche d'ouverture des données publiques ;
Vu la convention de partenariat ;

L'ouverture des données s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants et 50 agents par l'application de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Sur cette base, et dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au public, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a été désigné référent local pour le développement de l'Open Data.

Cette démarche vise à diffuser les données publiques détenues par les collectivités ou acteurs associés pour qu'elles bénéficient à tous : citoyens, associations, entreprises. Elle entend proposer un nouveau service public à la disposition des professionnels de la donnée mais aussi au grand public pour s'informer, s'approprier les données et contribuer à cette dynamique. La réutilisation des données libres par le plus grand nombre est porteuse d'innovation sociale et économique et source de valeur ajoutée.

En parallèle, la Région Occitanie s'est lancée en 2018 dans un projet mutualisé structurant de l'Open Data sur son territoire, avec plusieurs objectifs :

- Diffuser ses propres données sur leur site data.laregion.fr
- Mettre gratuitement ce site à disposition des autres collectivités sur son territoire en « marque blanche » afin de leur laisser une totale indépendance sur le graphisme,
- Animer un réseau d'acteurs associés au projet d'open data régional afin d'une part d'échanger des expériences, co-construire des formats de données et faciliter leur réutilisation par le secteur privé.

Une convention de partenariat a été signée entre la Région Occitanie et le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique le 7 octobre 2020, permettant ainsi les premières mises en ligne de données dès la fin de l'année 2020 sur la plateforme « Tarn-et-Garonne Open Data ».

A ce jour, près de 134 jeux de données sont présents sur la plateforme.

Afin de permettre aux collectivités membres de Tarn-et-Garonne Numérique mais aussi aux acteurs associés de promouvoir leurs données, le syndicat mixte leur propose d'adhérer à cette plateforme, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique.

AR Prefecture

082-200061257-20220926-09202203-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

Ce partenariat s'effectue dans le cadre d'un dispositif conventionnel, soumis à approbation de leurs instances respectives.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à passer entre le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique et ses membres ou acteurs associés fixant les modalités techniques et administratives du projet d'Open Data ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **27 SEP. 2022**

Et de la publication le **27 SEP. 2022**

Fait à Montauban, le 26 septembre 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

3827298
198

198-1-1

198-1-1
198-1-1
198-1-1